



REPUBLICHE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DE L'OUEST

PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

SECRETAIRE DE LA REGION

23.04.24



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

WEST REGION

PRESIDENT OF THE WEST REGIONAL COUNCIL

REGIONAL SECRETARY

DECISION REGIONALE N° 024/DR/RO/PCR/SG/2024 du .18 AVR 2024

PORANT ATTRIBUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03/AONO/CRO/CIPM-BEC DU 27 FEVRIER 2024, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU CETIC BILINGUE DE BADENG, DEPARTEMENT DE LA MIFI (LOT 1).

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'OUEST

Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

- Vu La Constitution ;
 - Vu La loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 - Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 - Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 - Vu L'Arrêté N° 000452/O/MINDEVEL/ du 31 Décembre 2020 constatant l'élection de **FOCKA FOCKA Jules Hilaire** comme Président du Conseil Régional de l'Ouest à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 Décembre 2020 ;
 - Vu La Décision Régionale N° /DR/RO/PCR/SG portant constatation de la Commission interne de passation des Marchés de la Région de l'Ouest ;
 - Vu Le Procès-Verbal N°14/PV/RO/PCR/CIPM/2024 du 12 Avril 2024 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics ;
 - Vu Le rapport de la sous-commission d'analyse technico-financière des offres du 02 Avril 2024 ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : L'entreprise ETS BSEC, BP : 00 DOUALA, TEL : 697 19 08 27, est attributaire du LOT 1 du DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE SUSCITE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU CETIC BILINGUE DE BADENG, DEPARTEMENT DE LA MIFI.

ARTICLE 2 : Le montant d'attribution du projet est fixé à 21 961 788 (Vingt-et-un millions neuf cent soixante-un mille sept cent quatre-Vingt-huit) Francs CFA.

ARTICLE 3 : le délai d'exécution des travaux est de **04 (quatre) mois.**

ARTICLE 4 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera en français et anglais.

Bafoussam, le 18 AVR 2024

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'OUEST

AMPLIATION

- MINMAP/MINDEVEL/MINFI/YDE
- GRO/BFSAM
- DR/MINMAP/OU
- ARMP/OU
- PRESIDENT/CIPM/RO
- CHRONO.

